

	Brut	Amortissements et Dépréciations	Net au 31/12/2025	Net au 31/12/2024
Capital souscrit non appelé				
Frais d'établissement				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles (a)	680 367	10 354	670 013	670 013
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations, agenc., aménagement	255 181	214 750	40 431	47 441
Matériel de transport	12 468	12 468		
Matériel de bureau et informatique	99 397	67 334	32 063	6 839
Mobilier de bureau	55 889	50 066	5 823	9 724
Immobilisations en cours				
Immobilisations financières (b)	35 937		35 937	35 937
Total (1)	1 139 241	354 972	784 269	769 955
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Avances, acomptes versés sur cdes				
Créances				
Clients et comptes rattachés	41 815		41 815	
Notaires en concours et participations				
Autres créances	34 801		34 801	40 502
Capital souscrit, appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités				
Etablissements dépositaires autorisés	10 403 649		10 403 649	7 558 756
Fonds détenus pour des tiers	-10 286 471		-10 286 471	-7 297 526
Autres disponibilités	556 197		556 197	544 360
Charges constatées d'avance (c)	26 127		26 127	23 589
Total (2)	776 118		776 118	869 681
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges à répartir s/ plusieurs exerc. (3)				
Primes de remboursement des emprunts (4)				
Ecart de conversion actif (5)				
TOTAL GENERAL (1+2+3+4+5)	1 915 359	354 972	1 560 387	1 639 636
(a) Dont droit au bail				
(b) dont immobilisations financières à - d'1 an				
(b) dont immobilisations financières à + d'1 an				
(c) dont charges à - d'1 an				
(c) dont charges à + d'1 an				

	Net au 31/12/2025	Net au 31/12/2024
CAPITAUX PROPRES		
Capital social ou individuel (a) (b)	513 000	513 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	18 605	
Réserves statutaires ou contractuelles		
Autres réserves	70 321	
Report à nouveau		-51 751
Résultat de l'exercice	474 941	423 852
Résultat en instance d'affectation		
Comptes de notaires associés		
Sous-total	1 076 867	885 102
Subventions d'investissements		
Provisions réglementées		
Total (1)	1 076 867	885 102
PROVISIONS		
Provisions (2)		
DETTES (c)		
Emprunts et dettes auprès des étab.de crédit (d)	128 802	110 643
Emprunts auprès des associés		
Emprunts et dettes financières divers	3 000	231 503
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	16 049	15 547
Dettes fiscales et sociales	299 981	377 175
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Dettes notaires en concours et participation	22 969	12 667
Autres dettes	12 719	7 000
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance (e)		
Total (3)	483 520	754 534
Ecart de conversion passif (4)		
TOTAL GENERAL (1+2+3+4)	1 560 387	1 639 636
(a) Dont compte du notaire		
(b) Dont capital versé	513 000	513 000
(c) Dont dettes à plus d'un an		
(c) Dont dettes à moins d'un an		
(d) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque		
(e) Dont produits à plus d'un an		
(e) Dont produits à moins d'un an		

CERTIFIE CONFORME
A L'ORIGINAL

Ouelangte

ANNEXE

- **Règles et méthodes comptables**
- **Notes sur le Bilan Actif**
- **Notes sur le Bilan Passif**
- **Notes sur le Compte de Résultat**
- **Engagements donnés**
- **Crédit-bail**
- **Informations complémentaires**

ANNEXE

SAS 19 TER ARQUEBUSE NOTAIRES
19T QU DE L ARQUEBUSE
78250 MEULAN
134928886

Exercice clos le : 31/12/2025

Durée : 12 mois

Cette annexe, qui complète et commente l'information fournie par le bilan et le compte de résultat, constitue avec eux l'ensemble des "comptes annuels".

1 REGLES ET METHODES COMPTABLES

1.1 Logiciel comptable

L'Office utilise le système FIDUCIAL NOTAIRES COMPTABILITE dont la conformité à l'arrêté du 23/08/2010 a fait l'objet d'une attestation établie par M. Christian POUVIOT
Le Conseil Supérieur du Notariat a délivré en date du 19/02/2018 le certificat de dépôt numéro 24-1/11.0 pour le rapport spécial contenant cette attestation.

1.2 Principes comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis conformément aux dispositions du règlement 2014-03 de l'ANC relatif au plan comptable général et de l'arrêté du 22 juillet 1988 relatif au plan comptable notarial.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

1.3 Dérogations

L'application des règles émanant du plan comptable comporte un certain nombre de dérogations découlant, soit de tolérances consenties à l'ensemble de la profession notariale, soit de décisions propres au(x) titulaire(s) de l'Office.

Les premières dérogations ont trait à l'avis du CNC du 18 avril 1988 rendant l'usage de la classe 3 facultatif, ainsi que des comptes de la classe 6 et 7 en relation avec elle.

1.4 Eléments de l'actif immobilisé

Non recensé

La méthode retenue pour leur comptabilisation est celle des coûts historiques. Leurs amortissements sont calculés, en conformité avec les règles fiscales, selon les modes linéaire ou dégressif.

La durée retenue pour les calculs a été définie en fonction de la durée normale de vie des biens considérés, c'est à dire :

- constructions			
- matériel de bureau		4 et 5	dégressif
	ou	1,2,5 et 10	linéaire
- agencements			dégressif
	ou	4,5 et 10	linéaire
- matériel de transport			
- mobilier de bureau		5 et 10	

1.5 Provisions pour créances douteuses

Non recensé

1.6 Incidence comptable du report de taxes

Non recensé

	Compte de résultat		Capitaux propres *	
	Exercice N	N-1	Exercice N	N-1
Résultat et Capitaux propres				
Report de taxe				
Produits de l'exercice actuel reporté sur l'exercice prochain				
Produits de l'exercice précédent reportés sur l'exercice actuel				
Impact du report sur les honoraires en second				
Emoluments des confrères à verser au titre des actes de l'exercice en cours				
Emoluments des confrères à verser au titre des actes de l'exercice précédent				
Emoluments des confrères à recevoir au titre des actes de l'exercice en cours				
Emoluments des confrères à recevoir au titre des actes de l'exercice précédent				
Résultat et Capitaux propres retraités				

* Pour l'impact sur les capitaux propres, il est fait application d'une méthode rétrospective

2 NOTES SUR LE BILAN ACTIF

2.1 Frais d'établissement

	Valeur nette	Taux amortissement
Frais de constitution		
Frais de premier établissement		
Frais d'augmentation de capital		

Frais de développement

	Valeur nette	Taux amortissement
Frais de développement		

Fonds commercial

	Valeur nette	Taux amortissement
Hors droit au bail, il s'élève à :		
Eléments achetés.....		
Eléments réévalués.....		
Eléments reçus en apport.....		

2.2 Actif immobilisé corporel

Au cours de l'exercice, l'actif immobilisé a évolué de la façon suivante :

<i>Valeurs brutes</i>	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Terrains				
Constructions				
Agencements	255 181			255 181
Matériel de transport	12 468			12 468
Matériel de bureau et informatique	110 469			99 397
Mobilier de bureau	59 413			55 889
Immobilisations en cours				
Total.....	437 531			422 936

<i>Amortissements et dépréciations</i>	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Terrains				
Constructions				
Agencements	207 740			214 750
Matériel de transport	12 468			12 468
Matériel de bureau et informatique	103 630			67 334
Mobilier de bureau	49 689			50 066
Immobilisations en cours				
Total.....	373 527			344 618

2.3 Actif immobilisé incorporel

<i>Valeurs brutes</i>	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	680 367			680 367
Immobilisations financières	35 937			35 937
Total.....	716 305			716 305

<i>Amortissements et dépréciation</i>	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	10 354			10 354
Immobilisations financières				
Total.....	10 354			10 354

2.4 Produits à recevoir inclus dans les postes du bilan

Immobilisations financières			
Clients et comptes rattachés			
Autres créances			1 065
Disponibilités			4 000

2.5 Charges constatées d'avance

26 127

Le total se décompose comme suit :

2.6 Charges à répartir

	Montant	Taux amortissement
Frais d'acquisition des immobilisations		

3 NOTES SUR LE BILAN PASSIF

3.1 Provisions

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Amortissements dérogatoires				
Autres provisions réglementées				
Provisions pour risques et charges *				
Total.....				

3.2 Dettes

	Montant brut	Dont à + 1 an
Etablissements de crédit	128 802	
Emprunts auprès des associés		
Emprunts et dettes diverses	3 000	
Dettes sur immobilisations		
Dettes notaires en concours et participation		
Autres dettes	328 749	
Total.....	460 551	

3.3 Garanties par suretés réelles

Non recensé

Montant garanti :

3.4 Charges à payer

127 631

Le total se décompose comme suit :

Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	76
Emprunts et dettes financières divers	
Fournisseurs et comptes rattachés	6 336
Dettes fiscales et sociales	121 219
Autres dettes	

4 NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT**4.1 Ventilation du chiffre d'affaires**

Ce détail figure dans le compte de résultat lui-même.

4.2 Produits et charges imputables à un autre exercice**4.3 Produits et charges exceptionnels**

Produits exceptionnels :

- | | |
|-------------------------------------------|---|
| - opérations de gestion | 4 |
| - cession d'éléments d'actif | |
| - quote-part de subvention d'exploitation | |
| - autres | |

Charges exceptionnelles :

- | | |
|-------------------------------------|-------|
| - opérations de gestion | 5 595 |
| - valeur comptable des actifs cédés | |
| - autres | |

4.4 Frais de développement comptabilisés en charge au cours de l'exercice**4.5 Effectifs sur l'exercice****5 ENGAGEMENTS DONNES**

Non recensé

- Avals et cautions
- Crédit-bail mobilier
- Crédit-bail immobilier
- Autres engagements

6 CREDIT BAIL					
	Non recensé				
	Terrains	Constructions	Matériel outillage	Autres	Total
Valeur brute					
Amortissements théoriques :					
- Cumul antérieur					
- Dotation de l'exercice					
TOTAL					
Redevance contractuelle :					
- Cumul antérieur					
- Dotation de l'exercice					
TOTAL					
Redevances à payer :					
- à 1 an au plus					
- à plus d'un an					
TOTAL					
Valeur résiduelle :					
- à 1 an au plus					
- à plus d'un an					
TOTAL					
OBSERVATIONS :					

19 TER ARQUEBUSE NOTAIRES
Société par actions simplifiée au capital de 513 000 €
Siège social : 19 Ter Quai de l'Arquebuse, 78250 MEULAN-EN-YVELINES
339 954 802 RCS VERSAILLES

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 2 MARS 2026

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2025 s'élevant à 474.941,03 € de la manière suivante :

- Résultat net comptable	474.941,03 €
- Affectation à la réserve légale de 5 % du bénéfice	- 23.747,05 €
- Disponible	<hr/> 451.193,98 €
- Allocation d'un dividende net de 844 € à chacune des 513 actions composant le capital social.....	- 432.972,00 €
- Le solde, soit	<hr/> 18.221,98 €

étant affecté au compte « autres réserves ».

Il est précisé que :

- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 5.064 €,
- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 non éligibles à l'abattement de 40 % s'élève à 427.908 €.

Le dividende sera mis en paiement au siège social dans le délai légal.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8 % perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 18,6 % (taux applicable au 1er janvier 2026). Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8 % au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50.000 € (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75.000 € (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

Je vous rappelle en outre que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Il est par ailleurs rappelé aux associés qui ont le statut TNS dans la Société qu'en application de l'article L. 131-6 alinéa 3 du Code de la sécurité sociale, les dividendes perçus par eux-mêmes, leur conjoint ou le partenaire auquel ils sont liés par un pacte civil de solidarité ou leurs enfants mineurs non émancipés, sont assujettis :

- à prélèvements sociaux pour la fraction des dividendes qui n'excède pas une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant,
- à cotisations et contributions sociales TNS sur la fraction des dividendes qui excède une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les répartitions décidées, sous la forme SCP (IR) et sous la forme de société par actions simplifiée depuis sa transformation décidée par l'Assemblée Générale du 12 avril 2023, au titre des trois exercices précédents ont été les suivantes :

Exercice clos le 31 décembre 2022 :

872.013,13 € (I.R.)

Exercice clos le 31 décembre 2023 :

néant

Exercice clos le 31 décembre 2024 :

283.176 €, soit 552 € par titre

montant éligible à l'abattement de 40 % : 3.312 €

montant non éligible à l'abattement de 40 % : 279.864 €

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 2 mars 2026

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
La Présidente
Amélie GIROT de LANGLADE-MULLER


